

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Article 1 :

Une enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune de Vandoeuvre-lès-Nancy aura lieu à compter du **12 janvier 2022 à 8h00 jusqu'au 14 février 2022 à 17h00 inclus, soit une durée de 34 jours consécutifs.**

Cette enquête publique est préalable à la modification du PLU de la commune de Vandoeuvre-lès-Nancy qui soit être approuvée par le Conseil de la Métropole du Grand Nancy.

## Article 2 :

Madame Salimata SPINATO a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy.

## Article 3 :

Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables à la mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'à la Métropole du Grand Nancy - bâtiment Chalnot – Direction de l'Urbanisme et de l'Écologie Urbaine, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Seront également joints au dossier d'enquête publique le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées à cette procédure, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale.

L'intégralité du dossier d'enquête publique sera téléchargeable sur le site internet du Grand Nancy à l'adresse suivante :

<http://enquetespubliques.grandnancy.eu>

Le dossier sera également consultable gratuitement depuis un poste informatique mis à disposition en mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy.

## Article 4 :

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations écrites :

- Sur les registres mentionnés au précédent article,
- Via le site internet : <http://enquetespubliques.grandnancy.eu>
- Ou adresser un courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy – 7 rue de Parme – 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY.

## Article 5 :

Le commissaire enquêteur assurera en outre trois permanences à la mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy, pour y recevoir les observations écrites ou orales du public :

- **Le Mercredi 12 janvier 2022 de 14h à 16h**
- **Le Vendredi 21 janvier 2022 de 14h à 16h**
- **Le Lundi 14 février 2022 de 10h à 12h**

## Article 6 :

Toute information sur cette procédure pourra être demandée à la Direction de l'Urbanisme et de l'Écologie Urbaine de la Métropole du Grand Nancy, immeuble Chalnot, qui en est l'autorité responsable.

## Article 7 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, conformément aux articles R123-18 et suivants du code de l'environnement, les registres seront clos par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la Métropole du Grand Nancy le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

## Article 8 :

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et à la commune de Vandoeuvre-lès-Nancy. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Métropole du Grand Nancy – Direction de l'Urbanisme et de l'Écologie Urbaine, ainsi que sur son site internet, en mairie et à la Préfecture.

## Article 9 :

Le présent avis, accompagné de l'arrêté n° URBA0214 du 02 décembre 2021 de Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy prescrivant l'enquête publique, seront affichés en mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy.